



LETTRE DES ELU-E-S EELV de l'AGGLOMERATION DIJONNAISE

N° 1 JUILLET 2014

Edito

Les élections municipales de mars 2014 se sont transformées en élections nationales sur l'ensemble du pays. Ces résultats suivis par ceux des élections européennes ont montré défiance, colère, scepticisme à l'égard du politique et de l'action publique. Pour autant, à Dijon comme à Chenôve et Quétigny, les majorités sortantes ont été reconduites: les électeurs et électrices ont clairement confirmé les bilans du mandat précédent et validé les programmes pour 2014-2020.

Nous sommes six élu-e-s EELV au conseil municipal de Dijon, dont trois nouveaux élus, Sandrine Hily, Frédéric Faverjon et Patrice Château qui renouvellent l'équipe auprès de Catherine Hervieu, Stéphanie Modde et de Christine Durnerin. Philippe Schmitt à Quétigny et Jean-François Buigues à Chenôve participent également à la réalisation de l'objectif que nous nous sommes fixé pour la mandature 2014-2020: faire de Dijon et de son agglomération une collectivité solidaire et dynamique, encore plus écologique.

Dans la continuité du travail accompli depuis 2001, forts des acquis et riches de nouvelles compétences, nous voulons porter des actions adaptées pour répondre aux attentes des habitants de Dijon et du Grand Dijon conscients des problématiques environnementales globales. Nous voulons agir plutôt que subir le dérèglement climatique, les injustices sociales, la flambée des prix des matières premières dû à une demande plus forte et à l'épuisement des ressources, la précarité énergétique et la crise démocratique. Pour cela, nous voulons une mandature participative, au plus près des habitants, pour faire avancer les projets et les réalisations qui en découlent.

Face à la crise économique et financière et l'augmentation des inégalités, nous constatons le rôle majeur de la commune et de l'agglomération pour en amortir les conséquences. De plus, nous savons que la transition écologique doit s'imposer pour vivre mieux ensemble et construire la ville de demain. Cela passe par:

- un cadre de vie écologique, efficace et sobre énergétiquement,
- la préservation de la santé de tous grâce à l'amélioration de la qualité de l'air avec le renforcement des mobilités douces et une alimentation de qualité,
- le développement de la nature en ville favorisant la biodiversité et l'adaptation au changement climatique,
- le renforcement du lien social entre les habitants avec la démocratie locale renouvelée,
- la gestion économe et durable la ressource en eau,
- la protection des milieux aquatiques.

Durant le mandat, nous ferons paraître régulièrement des lettres d'information. Elles ont vocation à faire connaître les actions des élu-e-s EELV de l'agglomération dijonnaise et de susciter des échanges avec les lecteurs.

Dans ce premier numéro, vous trouverez une présentation des élu-e-s EELV du Grand Dijon (délégation, objectifs, premières actions...), un article sur les enjeux du passage du Grand Dijon en communauté urbaine, et la présentation du vœu « TAFTA » voté par le CM de Dijon du 30 juin.

Bel été!

Catherine Hervieu & Frédéric Faverjon, co-présidents du groupe EELV à la Mairie de Dijon

Les élu-e-s EELV de l'agglomération dijonnaise et les délégations

Dijon



Stéphanie MODDE,
adjointe à l'écologie urbaine et au cadre de vie et
conseillère communautaire.

s.modde@wanadoo.fr



Patrice CHÂTEAU,
adjoint à l'environnement

patrice.chateau21@free.fr



Sandrine HILY, conseillère municipale déléguée
à la démocratie locale.

sandrine.hily@hotmail.fr



Catherine HERVIEU, vice-présidente à l'air, bruit,
mobilités alternatives et milieux aquatiques au
Grand Dijon et conseillère municipale.

cat.hervieu@wanadoo.fr



Frédéric FAVERJON, vice-président eau
et assainissement au Grand Dijon et
conseillé municipal.

frederic.faverjon@laposte.net



Christine DURNERIN, présidente du Syndicat du
Bassin de l'Ouche et conseillère municipale.

christine.durnerin@laposte.net

Quetigny



Philippe SCHMITT conseiller municipal délégué à l'agenda 21, Plan Climat Energie Territoire et l'écologie urbaine.

ph.schmitt21@wanadoo.fr

Chenôve



Jean-François BUIGUES, conseiller municipal délégué à la démocratie locale.

jean-francois.buigues@laposte.net

Impressions, Actions, et Perspectives



Construisons ensemble Dijon en transition !

Stéphanie Modde, adjointe à l'écologie urbaine et au cadre de vie.

Premier retour sur ce début de mandat sous forme d'inventaire, afin de vous informer des contours de ma délégation d'adjointe, des enjeux importants qui en découlent et des actions à réaliser pendant ce mandat.

Suite aux discussions, j'ai obtenu la délégation d'adjointe à l'écologie urbaine et au cadre de vie. Dans le cadre de cette délégation, j'ai en charge les dossiers suivants:

la biodiversité urbaine.

En matière d'écologie urbaine, c'est le dossier majeur de cette mandature.

Dossier dans lequel on trouve le futur observatoire de la biodiversité urbaine chargé d'inventorier la faune et la flore, de la protéger, de la gérer, de développer les sciences participatives et de sensibiliser la population. Pour impliquer les habitants dans cette démarche, je souhaite m'appuyer sur les nouvelles commissions de quartier. J'espère ainsi inciter les dijonnais qui le souhaiteront à s'emparer de cet espace participatif pour être acteurs et force de proposition pour

tous types d'actions (jardins partagés/collectifs/végétalisation d'espaces publics. ; toitures végétalisées, création de niches végétales ; conservatoire de variétés anciennes..).

En parallèle, nous poursuivrons les actions sur les insectes pollinisateurs/ jardiner au naturel/ l'implantation d'espèces locales/ la gestion différenciée des espaces verts/prairies fleuries... et je souhaite que nous avancions plus vite sur l'identification des points forts de la biodiversité locale en vue de la création de trames vertes et bleues.

Le développement et la mise en réseau des jardins partagés dans les tous les quartiers.

L'engouement pour le jardinage et le retour à la nature est fort à Dijon. Je travaille pour que la ville puisse répondre à cette demande en proposant dans l'ensemble des quartiers des possibilités de jardins collectifs ou partagés, et des temps de convivialité (cours de jardinage ; balades urbaines autour de la la faune et de la flore ; échanges de graines et de plantes...).

Les dossiers transversaux.

L'écologie urbaine est par essence une politique de transversalité. C'est pourquoi, au cours de ce mandat je vais collaborer à certaines politiques menées par d'autres adjoints, notamment sur:

- l'éducation à l'environnement par ma participation au projet éducatif global ; à l'implantation de jardins pédagogiques/récupérateurs d'eau/composteurs dans les groupes scolaires et la mise en place du tri sélectif;
- la poursuite et l'amplification du changement de comportement du personnel municipal en matière d'éco-gestes et d'éco-conduite (participation au comité de pilotage du plan déplacement du personnel);
- l'éco-urbanisme : l'adaptation au changement climatique est un enjeu fort. La nature en ville doit être un élément majeur et constituant des éco-quartiers et de la requalification urbaine pour lutter contre les îlots de chaleurs;
- l'introduction de nouveaux critères environnementaux dans la commande publique;
- la création de services civiques dans le domaine de l'écologie;
- la promotion et l'encouragement des initiatives citoyennes en lien avec le développement durable sur la ville;
- l'amplification de l'économie de partage (AMAP/ SEL/ réemploi/clauses d'insertion).

6 ans pour couvrir ces champs d'action c'est à la fois long et court. Pour m'aider et m'appuyer dans l'élaboration et la conduite de ces politiques, je vais, dès la rentrée de septembre, vous solliciter vous adhérents, sympathisants et associations ...Dans l'attente de vous rencontrer pour échanger sur ces sujets.



L'écologie à Dijon, c'est parti !

Patrice Château, adjoint à l'environnement.

Un trimestre s'est écoulé depuis l'élection municipale. La première étape, indispensable à la réalisation de nos objectifs politiques, est d'identifier les acteurs, services de la Ville et société civile, et se mettre en relation avec eux. C'est avec ceux-ci que nous mettrons en œuvre nos actions.

Ce fût donc un trimestre intense de prise de contact avec les responsables des services, des associations, la participation à des conseils d'administration, assemblées générales, commissions administratives paritaires... sans compter les réunions en interne de municipalité, commissions ou conseils municipaux, les représentations du maire et commémorations.

Aujourd'hui, il apparaît prématuré de dresser un bilan politique. J'ai néanmoins, pris ma place au sein de la majorité, et je me suis investi dans certains dossiers, comme le bio dans les cantines ou la fusion de l'école Turgot/Tivoli. Je me suis également saisi de la gestion des espaces verts avec pour ambition de renforcer la démarche « zéro-phyto » initiée sous la mandature précédente. La prise de conscience des citoyens de l'impact négatif des pesticides et fongicides sur la santé et l'environnement est de plus en plus importante. Elle renforce ma volonté d'accélérer le processus pour que Dijon puisse réellement afficher une politique « zéro-phyto ».

Enfin, la qualité des relations que j'entretiens aussi bien avec les membres de la majorité, le groupe politique EELV et les services de la Ville participe à la gestion transversale de l'action municipale.

Le mandat ne fait que commencer, et ma détermination est intacte sur les sujets qui me sont chers.



La démocratie locale à Dijon: des projets collaboratifs qui sensibilisent les habitants à l'écologie

Sandrine Hily, conseillère municipale déléguée à la démocratie locale.

La démocratie locale (participative ou de proximité) a été définie dans la loi Vaillant de février 2002. A Dijon, elle comprend : le dispositif Allô Mairie, les permanences de quartiers, les commissions extra-municipales, les commissions de quartier (budgets participatifs), le conseil municipal des enfants, l'observatoire de l'âge, et les fêtes de quartiers.

Pour la délégation démocratie locale à Dijon, il s'agit de travailler essentiellement sur les commissions de quartier. En ce début de mandat, c'est par un travail régulier avec la Première Adjointe, le chef de service, et l'équipe du service démocratie locale, à la Mairie, et avec l'équipe démocratie locale, rue de l'Hôpital que j'ai pu contribuer à l'évolution du dispositif des commissions de quartier (réécriture du règlement intérieur), et être force de propositions. Celles-ci reposent sur l'approche écologiste de la démocratie locale qui doit refléter la diversité des habitants et être un levier pour le changement des comportements, en lien avec la transition énergétique.

Le renouvellement des commissions de quartier, et l'ouverture du nouveau cycle (2014-2017), font partie des chantiers prioritaires de ce début de mandat. Le programme d'actions va être intense cet automne !

De septembre à décembre 2014, le travail sera centré sur la médiatisation du renouvellement des commissions de quartier (septembre 2014), la journée des nouveaux arrivants et le tirage au sort (octobre 2014) et la formation des nouveaux membres des commissions (décembre 2014).

Je souhaite également mener un travail sur la communication en collaboration avec le service démocratie locale et la direction de la communication. Pourquoi pas la création d'un logo démocratie locale proposé à l'ensemble des commissions de quartier, à travers un concours ? Ce qui permettrait de forger un sentiment d'appartenance des différents acteurs (habitants, associations, services techniques, élus, etc.) et d'assurer une plus grande visibilité des actions démocratie locale à Dijon.

Ces premières pistes d'actions seront amenées à évoluer tout au long du mandat.



Les sportifs professionnels doivent s'investir socialement dans la vie publique !

Frédéric Faverjon,

vice-président eau et assainissement au Grand Dijon.

Le modèle économique du sport professionnel est à « bout de souffle » ! tel est le constat de la mission commune d'information du Sénat sur le sport professionnel et les collectivités territoriales (avril 2014).

Le soutien des collectivités aux clubs sportifs, sous forme de subventions, est important puisque le montant moyen de subventions publiques locales par club professionnel s'élevait, en 2011-2012, à plus de 800 000 euros et le total des subventions atteignait près de 157 millions d'euros.

Les efforts financiers des collectivités à destination des clubs professionnels doivent être réinterrogés dans un contexte où l'argent public se raréfie, et que le sport professionnel est devenu une véritable industrie promouvant le spectacle et la compétition.

Rééquilibrer les relations entre la Ville de Dijon, le Grand Dijon et les clubs sportifs fait partie des priorités politiques du groupe EELV pour la mandature 2014-2020 . Ce généreux soutien de Dijon et du Grand Dijon doit donner lieu à des contreparties sociales. Les clubs ou les athlètes subventionnés doivent participer socialement à la vie publique, et faire bénéficier de leurs compétences à des jeunes.

C'est pourquoi, j'ai proposé à l'adjoint aux sports que les athlètes soutenus par la Ville apportent en contrepartie du lien social et leur dynamisme à la ville en parrainant un jeune légèrement moins âgé qu'eux. Le principe est que ces athlètes jouent le rôle de modèle et de référent vis à vis d'un jeune identifié par le CCAS, un centre social, un club sportif amateur...

En effet, lors de la construction de son identité à l'adolescence, il est essentiel d'avoir des modèles structurants à qui on peut s'identifier.

Ma proposition se décline de façon très concrète : inviter le jeune à certains entraînements, lui consacrer des moments réguliers, sur forme de tutorat (partage de parcours et d'engagements, de pratiques sportives, d'école et de formation).

Je serai particulièrement attentif à la mise en œuvre de cette proposition qui a été accueillie favorablement par la majorité municipale.



Les mobilités actives :

un puissant levier de la transition écologique.

Catherine Hervieu, vice-présidente aux mobilités alternatives, air, bruit et milieux aquatiques au Grand Dijon.

En 2008, le Grand Dijon a marqué sa volonté de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle en créant une délégation spécifique dont j'ai eu la responsabilité. En mars 2014, afin de renforcer la cohérence des actions à mener pour le mandat 2014-2020, elle a été élargie à la politique de l'air et du bruit. Ce sont deux puissants leviers pour développer de façon efficace les modes de déplacements doux.

En effet, les transports carbonés, responsables de plus de 30% des émissions de GES, impactent la qualité de l'air, génèrent des nuisances sonores, et par voie de conséquence entraînent une augmentation des problèmes de santé (asthme, maladies cardio-vasculaire, les troubles du sommeil...).

Pour faire face à ces enjeux, nous devons contribuer à améliorer la qualité de la vie des habitants en intervenant sur plusieurs aspects du quotidien: air, bruit, apaisement de l'espace public, pouvoir d'achat et santé. L'action majeure consiste principalement à accompagner les changements de comportement dans la manière de se déplacer.

Cette démarche est inscrite dans les objectifs du Plan de Déplacements Urbains voté à l'unanimité en septembre 2012 par le conseil d'agglomération. Ainsi, d'ici 2020, nous devons faire passer la part modale du vélo à 10% (3% en 2009), des transports en commun à 20% (13% en 2009), des piétons à 30% (28% en 2009), et de la voiture particulière à 40% (53% en 2009). Pour atteindre ces objectifs, notre travail est d'assurer la complémentarité entre les différents modes actifs, la voiture individuelle étant bien évidemment exclue.

Cette feuille de route s'appuie sur des actions concrètes dont certaines sont d'ores et déjà engagées, ou en cours. C'est le cas du schéma directeur des mobilités actives (vélo, piétons, accessibilité) dont la finalité est d'organiser de nouveaux aménagements, comme le développement des « tourne-à-droite » pour les cyclistes, et les double-sens cyclables.

Par ailleurs, les modes actifs tel que le vélo, sont des solutions pour limiter le coût des dépenses contraintes comme les déplacements. Un vélo peut représenter, pour un foyer, une économie mensuelle de 50€ à 100€ pour des trajets courts et fréquents, de 300€ à 500€ si le vélo se substitue à une des voitures de la famille. Cette réflexion doit également se décliner à l'échelle d'une collectivité ou d'une entreprise. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, en partenariat avec l'ADEME, proposent aux entreprises et administrations volontaires d'expérimenter la mise en place du versement de l'indemnité kilométrique vélo. Cet outil incitatif est une opportunité que je souhaite appliquer sur le territoire du Grand Dijon.

Les rencontres avec les associations Vélo poursuivent le travail d'échanges engagé depuis plusieurs années. Le 20 septembre 2014, le challenge « Au Travail Sans Ma Voiture », créé en 2009 par le Grand Dijon et Evad, se déroulera de nouveau durant la 8ème édition de la journée des Transports Publics. Le résultat est encourageant puisque plusieurs dizaines de milliers de salariés du Grand Dijon et de Côte d'Or se sont impliqués dans ce dispositif.

Enfin, en tant que représentante du Grand Dijon au Club des Villes et Territoires Cyclables, je participerai à l'Assemblée Générale renouvelant les instances du Club qui se tiendra au mois de septembre.



Ma rivière, je la protège.

Christine Durnerin, conseillère municipale et présidente du syndicat du bassin de l'Ouche.

Je représente la Ville de Dijon au conseil syndical de l'Ouche qui a été installé le 4 juin. Il m'a réélue présidente pour un troisième mandat, reconnaissant en cela le travail collectif accompli depuis 2001, et souhaitant que celui-ci se poursuive dans les années à venir.

Outre les enjeux sur la disponibilité et l'accès à l'eau potable, les politiques de l'eau et les programmes d'actions doivent porter sur la qualité de l'eau, la préservation de la ressource et des différents milieux aquatiques, les zones humides, les zones de captages et la continuité écologique des rivières.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.), plans de gestion durable de la ressource en eau, sont des outils indispensables pour combler les lacunes de la politique de l'eau en France. L'application des prescriptions des SAGE doit nous permettre d'atteindre un bon état de toutes les masses d'eau d'ici à 2015, objectif fixé par la Directive-cadre sur l'eau. Or, en France, les pollutions agricoles et plus particulièrement les nitrates, ainsi que la difficile restauration hydromorphologique des cours risquent de compromettre l'atteinte du bon état des eaux, et par voie de conséquence de faire peser un risque contentieux pour non application de la DCE.

Face à cette situation, le syndicat du bassin de l'Ouche n'a eu de cesse de faire évoluer ses dispositifs. Les mesures du contrat de bassin sont actuellement mises en œuvre, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est applicable, des études et des travaux sont en cours, la réforme du syndicat de rivière a été menée à bien. Tels ont été les grands projets des années précédentes.

Néanmoins, de nombreux chantiers nous attendent dans les années à venir et nous devons redoubler d'efforts pour reconquérir un milieu naturel de qualité pour l'Ouche : restauration physique de la rivière, amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, gestion des épisodes de crues, anticipation des périodes d'étiages, suivi des premiers effets de l'application du SAGE, suivi des évolutions législatives seront au cœur de l'action du syndicat.

Toutes ces orientations et actions seront menées en partenariat avec les Vice-présidents et les membres du bureau représentant tous les sous-bassins (Suzon, Vandenesse, Sources de l'Ouche, Vallée de l'Ouche, Ouche Urbaine et Ouche Aval) à l'échelle du bassin de l'Ouche tout en tenant compte des spécificités de chacun.

Je siège également à la commission « milieu naturel aquatique de bassin » suite à ma récente nomination au comité de bassin Rhône-Méditerranée. Je pourrais ainsi articuler plus aisément les actions locales avec les problématiques et les mesures nationales.



Agir avec les citoyens à Chenôve

Jean-François Buigues,

conseiller municipal délégué à la démocratie participative.

La mandature 2014-2020 commence dans une ambiance particulière. La place et le respect de l'opposition font partie du bon fonctionnement démocratique de nos institutions car ils garantissent l'expression de la diversité des habitants. A Chenôve, nous pouvons cependant regretter qu'elle ne s'exprime plus à travers des opinions et des pratiques républicaines. Le populisme et la démagogie ont désormais une place importante dans notre assemblée.

Les débats et les pratiques politiques ne respectent plus la sérénité, et le protocole républicain. Nous sommes confrontés à des valeurs conservatrices et réactionnaires. C'est le cas avec le FN dont l'objectif n'est pas de construire un avenir commun, mais d'être une force de nuisance, et une opposition, fruit d'une dissidence dû à une ambition personnelle sans véritable fondement politique dont le comportement laisse parfois douter de sa volonté à faire avancer le projet municipal.

Ce climat est un frein à l'épanouissement de la vie démocratique locale. Les commissions deviennent des espaces d'instrumentalisation politique où la confrontation et les débats d'idées constructifs n'ont plus lieu d'être !

Je reste néanmoins convaincu que la démocratie locale est un moyen de rééquilibrer ce jeu nuisible en ouvrant le dialogue et la vie municipale aux habitants. J 'ai engagé, depuis 3 mois, ce chantier complexe et plein d'espoir qui devrait donner lieu à un système de permanence sans rendez-vous et délocalisé dans les quartiers de la ville. Cet engagement de campagne demande de la patience, de l'écoute pour arriver à un consensus et fédérer les habitants pour qu'ils aient leur place dans l'élaboration du projet municipal.



Concilier les équilibres écologiques, le progrès social, l'efficacité économique et la diversité culturelle à Quetigny.

Philippe Schmitt, conseiller municipal délégué à l'Agenda 21, au Plan Climat Énergie Territoire (PCET) et à l'écologie urbaine.

Durant la mandature 2008-2014, la municipalité a décidé de créer un AGENDA 21, véritable outil pour mettre en place une politique de développement durable. Après 3 ans de travail collectif et de concertation citoyenne, l'AGENDA 21 a été adopté le 19 mars 2013 à l'unanimité du conseil municipal.

Il se décline à travers 5 axes stratégiques, 16 objectifs et 114 actions issues des ateliers participatifs. Fortement impliqué, lors du précédent mandat, dans le processus à travers l'élaboration du diagnostic, les forums et les ateliers citoyens, je vais assurer la continuité du travail engagé. Le mandat 2014-2020 ouvre une nouvelle étape, celle de la phase opérationnelle. La forte mobilisation citoyenne qui réunit 35 associations locales et régionales dans la réalisation du programme d'actions est une satisfaction pour l'équipe municipale. Cette étape essentielle traduit notre ambition municipale : apporter des réponses concrètes pour le bien-être des quetignois. Au-delà des discours, c'est l'écologie des solutions.

Les AGENDA 21 sont également des outils d'innovation démocratique. Au delà du comité de pilotage chargé du suivi des actions, et composé de représentants de l'État, de techniciens et d'élus locaux, un comité d'évaluation, composé d'élus, de techniciens de la ville, et d'habitants a été créé. Il a pour mission d'analyser la pertinence des projets, et d'apporter des ajustements au dispositif selon les réalités rencontrées. Il participe à la rénovation de la vie publique puisque les habitants, en travaillant avec les élus, sont en mesure de faire des propositions et d'agir ainsi sur les orientations des politiques publiques.

TRIBUNE :

A partir du 1er janvier 2015, le Grand Dijon se transforme en Communauté Urbaine

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPAM) du 27 janvier 2014, en abaissant le seuil démographique des communautés urbaines à 250 000 habitants, permet au Grand Dijon de changer de statut.

Le conseil d'agglomération du 26 juin a engagé le processus de transformation, en validant le principe et en modifiant les compétences de l'EPCI. Les conseils municipaux des 24 communes du Grand Dijon doivent désormais se prononcer.

Pour les élu-e-s EELV, la motivation du passage en communauté urbaine ne saurait se résumer à la seule, et néanmoins importante, motivation financière avec l'augmentation attendue de la Dotation Globale de Fonctionnement de 6 millions d'€ par an. De fait, le passage en CU conforte d'abord la démarche de projets communs et structurants à l'échelle du bassin de vie qu'est indéniablement l'agglomération dijonnaise. De plus, Il rend obligatoire des compétences (eaux et assainissement, environnement...) que le Grand Dijon exerçait déjà à titre optionnel. Il conforte également le processus de mutualisation déjà engagé, ainsi que la nécessaire cohérence des actions publiques menées et à mener sur l'ensemble du territoire grand-dijonnais. Au delà de l'aspect administratif et financier, pour les écologistes, le passage en communauté urbaine est un projet politique où la collaboration entre les communes et la mutualisation des moyens et des compétences traduit la solidarité entre les territoires. Celle-ci doit permettre un meilleur accès aux services publics, accompagner les mutations économiques, accélérer la transition écologique, et créer des emplois durables et non délocalisables.

En outre, nous considérons comme primordial l'appropriation par les habitants des enjeux du processus en cours pour qu'ils puissent évaluer les impacts positifs dans leur quotidien. En ce sens, le débat engagé actuellement sur Réforme Territoriale, au-delà du tropisme régional, doit également valoriser le couple commune-intercommunalité. Il doit aussi permettre de clarifier les compétences d'une part et de garantir la démocratie de proximité d'autre part.

Bien que le fléchage des délégués communautaires (depuis mars 2014) soit une avancée dans le processus de démocratisation des assemblées intercommunales, la mise en place du scrutin direct à la proportionnelle reste bien évidemment l'outil le plus abouti pour renouveler notre démocratie. Cette attente très forte de la population doit se concrétiser dès le scrutin de 2020.

C'est dans l'application de ces principes que résidera la réussite de ce projet porteur d'avenir.

Catherine Hervieu.

Vœu relatif à la demande de transparence sur les négociations du projet d'accord TAFTA



Le 30 juin 2014, la Ville de Dijon s'est associée au mouvement de résistance des collectivités territoriales contre le projet TAFTA. Sur proposition du groupe EELV, la majorité municipale (EELV, PS&A, MUP et MODEM) a voté à l'unanimité un vœu relatif à la demande de transparence sur les négociations du projet d'accord TAFTA. Le groupe des élus de droite et du centre a voté contre, et le groupe FN s'est abstenu.

Le 8 juillet 2013, la Commission Européenne, mandatée par les chefs d'États et de gouvernement des 28 pays membres, entamait des négociations avec les États-Unis en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), ou Transatlantique Free Trade Area (TAFTA) censé aboutir en 2015. Il vise à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis et à harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique. Son objectif est de démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole, et de supprimer « les barrières douanières non tarifaires », c'est à dire les lois, les règlements et les normes.

Exposé des motifs

Un affaiblissement des critères sociaux et environnementaux:

La suppression de toutes les normes, jugées inutiles et pouvant contrarier le libre-échange, conduirait à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, environnementales et sanitaires en Europe comme aux États-Unis.

Un affaiblissement des libertés et des droits:

Le projet fragiliserait également la protection des données personnelles. Il envisage d'ouvrir à la concurrence les échanges de biens immatériels en introduisant des mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, à la protection des données, et toutes autres formes de « propriété intellectuelle ». Or le Parlement européen a rejeté en juillet 2012 l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA): ce serait revenir dessus.

Un affaiblissement de la démocratie, l'économie se substituant au politique:

L'introduction d'un mécanisme de règlement des différends qui autoriserait les multinationales à contester en justice d'ordre privé les États et les collectivités jugés trop exigeants en matière de droit du travail, de protection de la santé ou de l'environnement, les exposerait à des poursuites.

Une collectivité reconnue coupable devra renoncer à sa délibération, ou alors payer une amende, en millions ou milliards d'euros, pour dédommager la multinationale du gain espéré. C'est un formidable moyen pour imposer l'exploitation des gaz de schistes, la culture des OGM en plein champs, remettre en cause le bio dans les cantines, et de réduire ainsi les capacités d'agir des États et des collectivités.

Les mesures consistant à relocaliser les activités, à soutenir l'agriculture biologique, à développer les énergies renouvelables, à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires et autres perturbateurs endocriniens seront sacrifiées sur l'autel des intérêts financiers des multinationales au détriment de la satisfaction des besoins des populations.

Des conséquences directes sur les politiques publiques menées par les collectivités, dont la Ville de Dijon:

Ainsi, en juillet 2012, la Ville de Dijon s'était réjouie du rejet par le Parlement européen de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA). Ce rejet favorise le maintien d'une politique culturelle représentative de la diversité sociale et culturelle des dijonnais, et le soutien à de nombreux artistes.

Les arrêtés pris pour déclarer Dijon « Ville sans OGM », les politiques volontaristes pour renforcer l'offre et la qualité des services publics de proximité comme le tramway, l'augmentation des logements à loyer modéré, les places de crèche, les activités péri et extra-scolaires, l'accompagnement à l'isolation des logements, la gratuité des musées et des bibliothèques... ne sauraient être remis en cause.

Le projet TAFTA va à l'encontre des politiques menées par la Ville de Dijon depuis plus 10 ans qui ont permis d'améliorer le quotidien des dijonnais.

Ses dispositions sont également contraire à la stratégie de développement économique de Dijon et du Grand Dijon.

Comment aménager la Cité de la gastronomie et promouvoir les Climats de Bourgogne alors que les productions viticoles locales et les origines certifiées pourraient être menacées ?

C'est pourquoi, il faut que les citoyens, les mouvements sociaux, les parlementaires et les collectivités locales aient accès au contenu des négociations, qui se déroulent actuellement dans la plus grande opacité.

En l'état, le mandat de négociation de la commission européenne est une véritable atteinte aux principes démocratiques fondamentaux.

Le mouvement des collectivités territoriales françaises ayant délibéré pour la transparence (les régions Bourgogne, IDF, PACA, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Auvergne, Franche-Comté, Limousin, les département du Tarn et de Seine-Saint-Denis, les Villes de Besançon, Niort, la communauté de communes de Gevrey-Chambertin...) prend de l'ampleur.

Considérant que la Ville de Dijon serait impactée directement si ce traité devait aboutir, le Conseil Municipal de Dijon réuni le 30 juin demande :

- **la diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP ;**
- **l'ouverture d'un débat national sur le Grand Marché Transatlantique et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales associatives, et socio-professionnelles ;**
- **le retrait du mécanisme d'arbitrage "investisseur-État" des négociations tel qu'il est prévu dans le mandat donné à la Commission européenne.**

Catherine Hervieu